

3 univers de protection de vos salariés

wakam

Foyer



- Remboursement de ma franchise suite à un dommage dans mon habitation
- Complément de prise en charge suite à un dommage dans mon habitation
- Remboursement de dépannage suite à un bris de glace ou frais de serrurerie
- Aide financière en cas de divorce à l'amiable

Jusqu'à

1000€

5000€

1500€

750€

Travail



- Aide financière suite à une baisse de revenu
- Aide financière suite à une maladie grave
- Aide financière suite à un accident

Jusqu'à

3000€

750€

500€

Mobilité



- Aide financière si ma voiture est totalement détruite suite à un accident non responsable
- Aide financière si ma voiture est détruite totalement suite à un accident responsable
- Aide financière si ma voiture est détruite totalement (ou presque) suite à un accident responsable
- Aide financière si j'ai une (ou plusieurs) panne(s) de voiture

Jusqu'à

5000€

5000€

5000€

2000€

Exemple de produit

Coup de pouce Mobilité

1 – Aide financière, si ma voiture est totalement détruite, suite à un accident non responsable

Le coup de pouce



Si vous avez **un accident de la route avec un tiers**, pour lequel vous n'êtes **pas responsable** (selon votre assureur principal),



Que votre voiture **ne peut pas être réparée** ou les réparations sont plus chères que la valeur déclarée à la souscription,



Et que le montant réglé par l'assureur du conducteur responsable, ne vous permet pas d'acheter une voiture similaire :

On vous règle la différence entre la valeur de votre voiture déclarée à la souscription (par tranche 1 000€) et le montant réglé par votre assureur, afin que vous puissiez vous acheter une voiture similaire !

Exemple

2 000€



500€



2 500€



Réglé par l'assureur du conducteur responsable

Coup de pouce !
Pour une voiture de 2 500€

Achat d'une voiture similaire

0,50€ TTC par mois

Pendant 1 an

Attention

Outre les exclusions communes à tous les événements pouvant être garantis :

- Ce coup de pouce n'est valable que si votre voiture ne peut pas être réparée, ou que les réparations sont plus chères que le prix de votre voiture, déclaré lors de la souscription.
- Vous n'aurez pas de coup de pouce, si la perte de votre voiture est due à une autre cause qu'un accident avec un tiers responsable identifié, ou si vous êtes déclaré responsable.
- Ce contrat n'est valable que pour les véhicules de plus de 1 000 € TTC, et de moins de 5 000 € TTC, au jour de la souscription du contrat.
- Ce contrat n'a pas pour but de prendre en charge les frais de réparation, les accessoires et le contenu de votre voiture.
- Le coup de pouce est limité à la valeur du véhicule déclaré, le jour de la souscription.
- Ce contrat ne remplace pas votre contrat d'assurance automobile obligatoire, il n'assure pas votre responsabilité civile.

Vous pouvez nous contacter par le moyen que vous préférez :

Wakam

Par mail : Sinistre.coupdur@wakam.com

Par téléphone : 01 42 94 50 41

Par courrier : Service sinistres matériels hors
délégation
TSA 50234
75083 Paris Cedex 02

Pour poser des questions :

(rappeler le numéro de matricule peut nous aider à mieux vous informer).

Pour déclarer un dommage :

Vous aurez à transmettre dans votre mail ou votre lettre de déclaration :

- Le but de votre demande : Résiliation, Rétractation, Déclaration de dommage
- Votre Nom et Prénom
- Votre adresse postale, votre mail, votre numéro de téléphone
- Votre numéro de matricule.

Exemple de lettre de déclaration :

Mr/Mme Nom Prénom
Adresse
Code postal
Téléphone : 0X XX XX XX XX
Mail : xxxxxx@xxx.xxx
N° d'adhésion : XXXXXXXXX

Service sinistres matériels hors délégation
TSA 50234
75083 Paris Cedex 02

DECLARATION DE DOMMAGE

Assurance coup dur : Ma voiture est détruite suite à un accident non responsable

Madame/Monsieur,

Ma voiture immatriculée XX-XXX-XX a subi un accident le XX/XX/XX pour lequel je ne suis pas déclaré responsable. Suite à cet accident, ma voiture ne roule plus et le coût des réparations est supérieur à la valeur de ma voiture. L'assureur de ma voiture m'a indemnisé XXXX€, tandis que ma voiture vaut XXXX€ (valeur déclarée au début du contrat).

Vous trouverez en annexe :

- Le certificat d'épave de ma voiture

Je demande donc l'exécution du contrat.

Cordialement

Fait à Xxxxxx, le XX/XX/XX
Signature

Pour déclarer un dommage :

Vous devez transmettre dans votre mail ou lors de votre appel en plus des informations demandées les documents de la check liste suivante :

- Le certificat d'épave**
- Justificatif de l'indemnisation de l'assureur du responsable**

Nous nous engageons, si vous êtes éligible, à vous indemniser dans un délai de 15 jours.

ATTENTION !

Toute déclaration doit être faite dans les 30 jours ouvrés suivant le jour du dommage.

Si vous fournissez intentionnellement de faux renseignements ou usez de documents faux ou dénaturés dans l'intention de nous tromper, vous perdrez tout droit à la garantie pour le dommage en cause.

Vous avez le devoir de prendre toutes les mesures utiles pour limiter les conséquences du sinistre.

Des packs sur - mesure comme par exemple



Package avec mobilité

Couvrir les dégâts non couverts par la MRH principale :

- Remboursement de ma franchise suite à un dommage dans mon habitation
- Complément de prise en charge suite à un dommage dans mon habitation
 - Remboursement de dépannage bris de glace ou frais de serrurerie

Aide financière consécutive à :

- une baisse de revenu
 - un accident
 - une maladie

Package sans mobilité

Couvrir les dégâts non couverts par la MRH principale :

- Remboursement de ma franchise suite à un dommage dans mon habitation
- Remboursement de dépannage bris de glace ou frais de serrurerie

Aide financière consécutive à :

- une baisse de revenu

Pouvoir continuer à aller travailler en voiture

- j'ai une (ou plusieurs) panne(s) de voiture

Coût du package

10,40 €

Les prix indiqués sont exprimés
en coût mensuel TTC personne